

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

---

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

---

Service de l'Assemblée

---

COMMISSION PERMANENTE

---

Séance du lundi 7 décembre 2020

---

Extrait du procès-verbal des délibérations

---

Délibération n° 122020/355

**AÉRODROME DE BRIENNE-LE-CHÂTEAU**  
**Fixation des tarifs 2021 des usagers**

---

**Date de convocation :**  
**27/11**

Le lundi 7 décembre 2020 à 09h30,  
la Commission permanente, légalement convoquée, s'est  
réunie à l'Hôtel du Département, Salle Champagne, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PICHERY.

**Nombre de Conseillers**  
**en exercice : 33**  
**présents : 33**  
**votants : 33**

**Etaient présents** : Monsieur Gérard ANCELIN, Monsieur Alain BALLAND, Monsieur Guy BERNIER, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Madame Danièle BOEGLIN, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Monsieur Christian BRANLE, Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Marc BRET, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Jean-Marie COUTORD, Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Monsieur Valéry DENIS, Madame Bernadette GARNIER, Madame Solange GAUDY, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Madame Hania KOUIDER-SAHED, Monsieur Didier LEPRINCE, Madame Michelle LHUILLIER, Madame Arlette MASSIN, Madame Agnès MIGNOT, Madame Christine PATROIS, Madame Joëlle PESME, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHERY, Monsieur Jacky RAGUIN, Monsieur Olivier RICHARD, Monsieur Jacques RIGAUD, Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Véronique SAUBLET SAINT-MARS, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de la Commission permanente en exercice.

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) ayant donné**  
**procuration(s) :**

La Commission permanente du Conseil départemental, agissant par délégation de l'Assemblée départementale et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Fixe** les tarifs 2021 d'utilisation annuelle de l'aérodrome de Brienne-le-Château, pour les ULM, avions de tourisme et avions de largage de parachutistes, de la manière suivante :

	<b>Tarifs 2021</b>
- ULM (ultra léger motorisé) :	780 €
- avion de tourisme :	1 510 €
- avion de largage de parachutistes :	10 004 €

La redevance est payable d'avance en deux fois, à parts égales, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet et comprend l'autorisation de stationner l'aéronef dans le hangar avions et les mouvements sur la piste (atterrissage-décollage) sans pour autant conférer un accès exclusif et permanent à la piste.

**Fixe** les tarifs 2021 d'utilisation ponctuelle de l'aérodrome de Brienne-le-Château (hélicoptère et aéronef civil ou militaire, bivouac, utilisation d'une aire plane pour des exercices de maintien de l'ordre, le stationnement ponctuel dans le hangar avions, d'ULM et avions de tourisme exclusivement civils) de la manière suivante :

	<b>Tarifs 2021</b>
Hélicoptère et aéronef civil ou militaire (droit d'atterrissage + stationnement en extérieur d'une durée égale ou supérieure à 24 heures, sans emplacement dans le hangar avions) :	
. tarif 1 <sup>er</sup> jour	424 €
. tarif jours supplémentaires	138 €
Bivouac (stationnement et installation des moyens humains et des structures d'hébergement d'une durée ou égale ou supérieure à 24 heures) :	
. tarif 1 <sup>er</sup> jour	1 143 €
. tarif jours supplémentaires	259 €
Utilisation d'une aire plane pour exercices de maintien de l'ordre	584 €
Stationnement ponctuel dans le hangar avions, (mouvements sur la piste + stationnement dans le hangar avions d'une durée allant de 24 heures à une semaine consécutive, soit 7 jours et 6 nuits maximum) avec une nouvelle tarification prenant en compte la surface de stationnement occupée :	
. ULM	20 €
. avions de tourisme exclusivement civils	41 €
. avions de largage de parachutistes	54 €

Ces tarifs, hors tarif stationnement, englobent les mouvements et l'autorisation de stationner l'aéronef la nuit à l'extérieur aux abords de la piste ainsi que des structures légères (bivouac) pour l'hébergement du ou des groupes concernés, le plus souvent militaires.

**Fixe** les tarifs 2021 de la mise à disposition des locaux de l'ancien restaurant (tels que figurant sur le plans annexé), avec ouverture du compteur électrique à la charge de l'occupant, de la manière suivante :

	<b>Tarifs 2021</b>
<u>Locaux ex-cafétéria :</u>	
- une surface de 316 m <sup>2</sup> (salle, cuisine, réserves et toilettes)	321 €/mois
- une surface de 216 m <sup>2</sup> (salle)	214 €/mois
- une surface de 160 m <sup>2</sup> (cuisine, réserves, toilettes)	161 €/mois
<u>Locaux divers :</u>	
- une surface de 67,05 m <sup>2</sup>	67 €/mois
- une surface de 68,50 m <sup>2</sup>	69 €/mois
- une surface de 104 m <sup>2</sup>	105 €/mois

**Fixe** les tarifs 2021 de la mise à disposition du hangar-avions « marguerite sud-est » sans eau ni électricité, l'ouverture du compteur étant à la charge de l'occupant :

	<b>Tarifs 2021</b>
- par mois	1 472 €

**Fixe** les tarifs 2021 de la mise à disposition de la piste à titre privatif destinée à un usage commercial de la manière suivante :

	<b>Tarifs 2021</b>
- une journée	750 €
- tarif jours supplémentaires	535 €

**Fixe** les tarifs 2021 de la mise à disposition de la piste à titre privatif (sur toute sa longueur) destinée à la réalisation de WMAX :

	<b>Tarif 2021</b>
- pour 2 heures environ/jour	105 €

**Fixe** les tarifs 2021 de la mise à disposition de la plateforme « circuit » :

	<b>Tarif 2021</b>
- par jour (en semaine)	893 €
- par jour (week-end ou jour férié)	1 103 €

**Fixe** le tarif 2021 de la mise à disposition d'une plateforme extérieure à usage de stockage :

	<b>Tarif 2021</b>
- par an/m <sup>2</sup>	1,26 €
- par mois/m <sup>2</sup>	0,105 €

**Fixe** le tarif 2021 de la mise à disposition d'une surface dans le hangar technique :

	<b>Tarif 2021</b>
- par an/m <sup>2</sup>	10,30 €
- par mois/m <sup>2</sup>	0,86 €

**Fixe** le tarif 2021 de la mise à disposition d'une surface de 2 200 m<sup>2</sup> et une voie de 260 mètres de long :

	<b>Tarif 2021</b>
- par jour (en semaine)	361 €
- par jour (week-end ou jour férié)	507 €

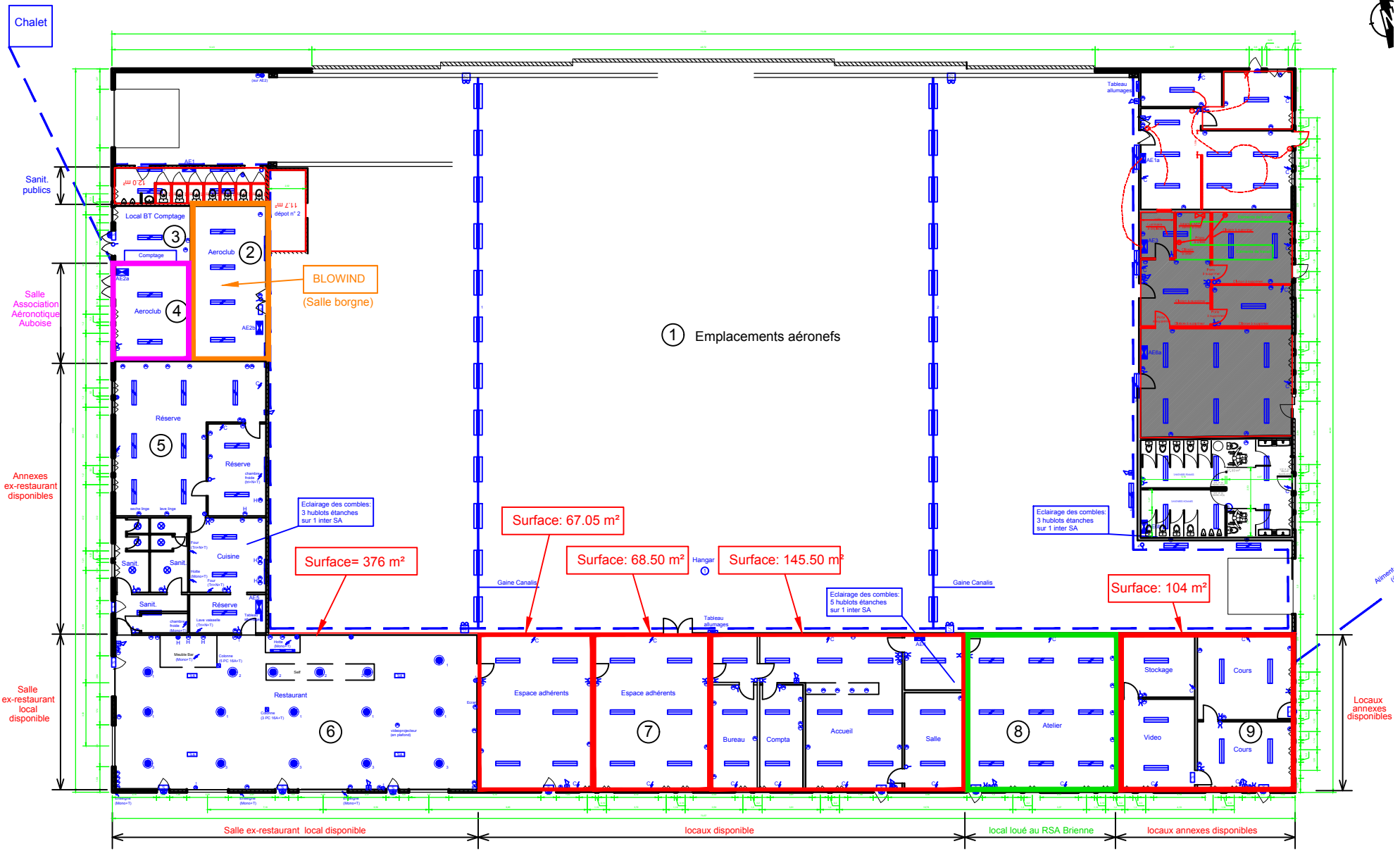
**Autorise** M. le Président à signer les conventions d'occupation correspondantes aux charges et conditions sus énoncées ainsi que tout document s'y rapportant, au nom du Département de l'Aube.



Philippe PICHERY

PHILIPPE PICHERY  
2020.12.08 16:33:50 +0100  
Ref:20201208\_153226\_1-3-O  
Signature numérique  
Le Président du Conseil Départemental  
de l'Aube

Fait le 08/12/20



Service foncier

Rapport de M. le Président n°122020/355

**OBJET : AÉRODROME DE BRIENNE-LE-CHÂTEAU**  
**Fixation des tarifs 2021 des usagers**

La Commission permanente, par délibération n° 122019/400 du 9 décembre 2019, a fixé les tarifs 2020 d'utilisation de l'aérodrome de Brienne-le-Château.

Il convient désormais d'arrêter les tarifs applicables pour l'année civile 2021. La saison 2020, ayant été écourtée en raison du contexte sanitaire, les tarifs 2020 pourraient être maintenus pour la saison 2021.

- Pour les ULM (ultra léger motorisé), avion de tourisme, avion de largage de parachutistes, pour une utilisation annuelle de l'aérodrome :

	<b>Tarifs 2020</b>	<b>Tarifs 2021</b>
- ULM (ultra léger motorisé) :	780 €	780 €
- avion de tourisme :	1 510 €	1 510 €
- avion de largage de parachutistes :	10 004 €	10 004 €

La redevance serait payable d'avance en deux fois, à parts égales, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet.

La redevance annuelle comprendrait l'autorisation de stationner l'aéronef dans le hangar avions et les mouvements sur la piste (atterrissage-décollage) sans pour autant conférer à l'occupant, un accès exclusif et permanent à la piste.

- Pour une utilisation ponctuelle de l'aérodrome (hélicoptère et aéronef civil ou militaire, bivouac, utilisation d'une aire plane pour exercices de maintien de l'ordre, stationnement ponctuel dans le hangar avions, d'ULM et avions de tourisme exclusivement civils) :

	<b>Tarifs 2020</b>	<b>Tarifs 2021</b>
	Par tranche de 24 heures	
Hélicoptère et aéronef civil ou militaire (droit d'atterrissage + stationnement en extérieur d'une durée égale ou supérieure à 24 heures, sans emplacement dans le hangar avions) :		
. tarif 1 <sup>er</sup> jour	424 €	424 €
. tarif jours supplémentaires	138 €	138 €
Bivouac (stationnement et installation des moyens humains et des structures d'hébergement d'une durée ou égale ou supérieure à 24 heures) :		
. tarif 1 <sup>er</sup> jour	1 143 €	1 143 €
. tarif jours supplémentaires	259 €	259 €
Utilisation d'une aire plane pour exercices de maintien de l'ordre	584 €	584 €
Stationnement ponctuel dans le hangar avions, (mouvements sur la piste + stationnement dans le hangar avions d'une durée allant de 24 heures à une semaine consécutive, soit 7 jours et 6 nuits maximum) avec une nouvelle tarification prenant en compte la surface de stationnement occupée :		
. ULM	20 €	20 €
. avions de tourisme exclusivement civils	41 €	41 €
. avions de largage de parachutistes	54 €	54 €

Ces tarifs, hors tarif stationnement, engloberaient les mouvements et l'autorisation de stationner l'aéronef la nuit à l'extérieur aux abords de la piste ainsi que des structures légères (bivouac) pour l'hébergement du ou des groupes concernés, le plus souvent militaires. Quelle que soit la durée de stationnement de ces appareils militaires, ces derniers ne pourraient pas pénétrer et stationner dans le hangar avions. Ils stationneraient obligatoirement à l'extérieur de ce dernier.

- Pour la mise à disposition de locaux situés dans le hangar marguerite sud-ouest (tels que figurant sur le plan annexé) avec ouverture du compteur électrique à la charge de l'occupant :

	<b>Tarifs 2020</b>	<b>Tarifs 2021</b>
<u>Locaux ex-cafétéria :</u>		
- une surface de 316 m <sup>2</sup> (salle, cuisine, réserves et toilettes)	321 €/mois	321 €/mois
- une surface de 216 m <sup>2</sup> (salle)	214 €/mois	214 €/mois
- une surface de 160 m <sup>2</sup> (cuisine, réserves, toilettes)	161 €/mois	161 €/mois
<u>Locaux divers :</u>		
- une surface de 67,05 m <sup>2</sup>	67 €/mois	67 €/mois
- une surface de 68,50 m <sup>2</sup>	69 €/mois	69 €/mois
- une surface de 104 m <sup>2</sup>	105 €/mois	105 €/mois

- Pour la mise à disposition du hangar-avions « marguerite sud-est » sans eau ni électricité, l'ouverture du compteur étant à la charge de l'occupant :

	<b>Tarifs 2020</b>	<b>Tarifs 2021</b>
- par mois	1 472 €	1 472 €

- Pour la mise à disposition de la piste à titre privatif destinée à un usage commercial :

	<b>Tarifs 2020</b>	<b>Tarifs 2021</b>
- une journée	750 €	750 €
- tarif jours supplémentaires	535 €	535 €

- Pour la mise à disposition de la piste à titre privatif (sur toute sa longueur) destinée à la réalisation de WMAX (vitesse maximale d'un matériel à moteur) :

	<b>Tarif 2020</b>	<b>Tarif 2021</b>
- pour 2 heures environ/jour	105 €	105 €

- Pour la mise à disposition de la plateforme « circuit » :

	<b>Tarifs 2020</b>	<b>Tarif 2021</b>
- par jour (en semaine)	893 €	893 €
- par jour (week-end ou jour férié)	1 103 €	1 103 €

- Pour la mise à disposition d'une plateforme extérieure à usage de stockage :

	<b>Tarifs 2020</b>	<b>Tarif 2021</b>
- par an/m <sup>2</sup>	1,26 €	1,26 €
- par mois/m <sup>2</sup>	0,105 €	0,105 €

- Pour la mise à disposition d'une surface dans le hangar technique :

	<b>Tarifs 2020</b>	<b>Tarif 2021</b>
- par an/m <sup>2</sup>	10,30 €	10,30 €
- par mois/m <sup>2</sup>	0,86 €	0,86 €

- Pour la mise à disposition d'une surface de 2 200 m<sup>2</sup> et une voie de 260 mètres de long, situées sur la marguerite sud-est :

	<b>Tarifs 2020</b>	<b>Tarif 2021</b>
- par jour (en semaine)	361 €	361 €
- par jour (week-end ou jour férié)	507 €	507 €

- Pour toutes autres activités, un rapport spécifique sera présenté à la Commission permanente.



Il est donc proposé à la Commission permanente, conformément à la délégation issue de la délibération n° 2018-RO4-II-2 du 2 juillet 2018, de bien vouloir :

- fixer les tarifs 2021 d'utilisation annuelle de l'aérodrome de Brienne-le-Château, pour les ULM, avions de tourisme et avions de largage de parachutistes, de la manière suivante :

	<b>Tarifs 2021</b>
- ULM (ultra léger motorisé) :	780 €
- avion de tourisme :	1 510 €
- avion de largage de parachutistes :	10 004 €

La redevance est payable d'avance en deux fois, à parts égales, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet et comprend l'autorisation de stationner l'aéronef dans le hangar avions et les mouvements sur la piste (atterrissage-décollage) sans pour autant conférer un accès exclusif et permanent à la piste.

- fixer les tarifs 2021 d'utilisation ponctuelle de l'aérodrome de Brienne-le-Château (hélicoptère et aéronef civil ou militaire, bivouac, utilisation d'une aire plane pour des exercices de maintien de l'ordre, le stationnement ponctuel dans le hangar avions, d'ULM et avions de tourisme exclusivement civils) de la manière suivante :

	<b>Tarifs 2021</b>
Hélicoptère et aéronef civil ou militaire (droit d'atterrissage + stationnement en extérieur d'une durée égale ou supérieure à 24 heures, sans emplacement dans le hangar avions) :	
. tarif 1 <sup>er</sup> jour	424 €
. tarif jours supplémentaires	138 €
Bivouac (stationnement et installation des moyens humains et des structures d'hébergement d'une durée ou égale ou supérieure à 24 heures) :	
. tarif 1 <sup>er</sup> jour	1 143 €
. tarif jours supplémentaires	259 €
Utilisation d'une aire plane pour exercices de maintien de l'ordre	584 €
Stationnement ponctuel dans le hangar avions, (mouvements sur la piste + stationnement dans le hangar avions d'une durée allant de 24 heures à une semaine consécutive, soit 7 jours et 6 nuits maximum) avec une nouvelle tarification prenant en compte la surface de stationnement occupée :	
. ULM	20 €
. avions de tourisme exclusivement civils	41 €
. avions de largage de parachutistes	54 €

Ces tarifs, hors tarif stationnement, englobent les mouvements et l'autorisation de stationner l'aéronef la nuit à l'extérieur aux abords de la piste ainsi que des structures légères (bivouac) pour l'hébergement du ou des groupes concernés, le plus souvent militaires.

- fixer les tarifs 2021 de la mise à disposition des locaux de l'ancien restaurant (tels que figurant sur le plans annexé), avec ouverture du compteur électrique à la charge de l'occupant, de la manière suivante :

	<b>Tarifs 2021</b>
<u>Locaux ex-cafétéria :</u>	
- une surface de 316 m <sup>2</sup> (salle, cuisine, réserves et toilettes)	321 €/mois
- une surface de 216 m <sup>2</sup> (salle)	214 €/mois
- une surface de 160 m <sup>2</sup> (cuisine, réserves, toilettes)	161 €/mois
<u>Locaux divers :</u>	
- une surface de 67,05 m <sup>2</sup>	67 €/mois
- une surface de 68,50 m <sup>2</sup>	69 €/mois
- une surface de 104 m <sup>2</sup>	105 €/mois

- fixer les tarifs 2021 de la mise à disposition du hangar-avions « marguerite sud-est » sans eau ni électricité, l'ouverture du compteur étant à la charge de l'occupant :

	<b>Tarifs 2021</b>
- par mois	1 472 €

- fixer les tarifs 2021 de la mise à disposition de la piste à titre privatif destinée à un usage commercial de la manière suivante :

	<b>Tarifs 2021</b>
- une journée	750 €
- tarif jours supplémentaires	535 €

- fixer les tarifs 2021 de la mise à disposition de la piste à titre privatif (sur toute sa longueur) destinée à la réalisation de WMAX :

	<b>Tarif 2021</b>
- pour 2 heures environ/jour	105 €

- fixer les tarifs 2021 de la mise à disposition de la plateforme « circuit » :

	<b>Tarif 2021</b>
- par jour (en semaine)	893 €
- par jour (week-end ou jour férié)	1 103 €

- fixer le tarif 2021 de la mise à disposition d'une plateforme extérieure à usage de stockage :

	<b>Tarif 2021</b>
- par an/m <sup>2</sup>	1,26 €
- par mois/m <sup>2</sup>	0,105 €

- fixer le tarif 2021 de la mise à disposition d'une surface dans le hangar technique :

	<b>Tarif 2021</b>
- par an/m <sup>2</sup>	10,30 €
- par mois/m <sup>2</sup>	0,86 €

- fixer le tarif 2021 de la mise à disposition d'une surface de 2 200 m<sup>2</sup> et une voie de 260 mètres de long :

	<b>Tarif 2021</b>
- par jour (en semaine)	361 €
- par jour (week-end ou jour férié)	507 €

- autoriser M. le Président à signer les conventions d'occupation correspondantes aux charges et conditions sus énoncées ainsi que tout document s'y rapportant.

J'invite la Commission permanente à en délibérer.

